

Perquisitions, scellés et séquestre : mode d'emploi pour le praticien

Jeudi 12 décembre 2019 : 16h30 – 19h00 – Uni Mail – MS160

Dans la palette des moyens d'investigation dont dispose le ministère public, la perquisition puis le séquestre des moyens de preuve matériels occupe une place primordiale. Cette mesure de contrainte ne permet toutefois pas aux autorités de poursuite pénale d'accéder à n'importe quelle catégorie d'information. Ainsi, la procédure de mise sous scellés apparaît comme la clé de voute d'un système permettant de composer entre, d'une part, les intérêts de la justice à ce que la vérité matérielle soit établie et, d'autre part, les intérêts individuels au respect de la sphère privée et des droits de la personnalité. Si la jurisprudence est assez abondante sur le sujet, il n'en demeure pas moins que ce processus présente, pour tous les intervenants dans la procédure, des difficultés concrètes et pratiques auxquelles la loi n'apporte pas nécessairement de réponse univoque. Qui peut solliciter la mise sous scellés ? Que doit/peut faire l'avocat et à quel moment ? Comment le ministère public peut-il savoir ce qu'il souhaite obtenir sans pouvoir y accéder ? Que doit-il ou peut-il faire pour sauvegarder les intérêts en jeu ? Quelles sont les spécificités de la perquisition dans une Etude d'avocats ? Quels rôles les parties doivent-elles jouer dans la phase du tri ? Comment le Tribunal des mesures de contrainte procède-t-il ? Quelles alternatives « créatives » sont-elles parfois mises en œuvre ? Telles sont quelques-unes des nombreuses questions que les intervenants, tous praticiens chevronnés du droit pénal, vont évoquer à l'occasion de ce colloque de formation continue, issu d'une collaboration entre l'Ordre des avocats de Genève et l'Université de Genève.

Organisation : une collaboration entre l'Ordre des avocats de Genève et l'Université de Genève

- Saverio Lembo, Avocat – Bär & Karrer
- Yvan Jeanneret, Professeur à l'Université de Genève, Avocat – Keppeler Avocats

Public : Avocats, magistrats, avocats stagiaires, étudiants en droit.

Programme :

- 16h30 **Accueil**
- 16h40 **Mots d'introduction**
Dr. Catherine Hohl-Chirazi, Avocate, Présidente de la Commission de droit pénal de l'Ordre des avocats de Genève
Bénédict Foëx, Doyen de la Faculté de droit de l'Université de Genève
Lionel Halpérin, Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Genève
- 16h50 **Petit rappel des bases**
Yvan Jeanneret, Professeur à l'Université de Genève, Avocat
- 17h00 **Le rôle du défenseur**
Saverio Lembo, Avocat
- 17h20 **C'est au Ministère public que tout commence**
Yves Bertossa, Premier procureur
Stéphane Grodecki, Premier procureur, Chargé de cours à l'Université de Genève
- 17h50 **La perquisition dans une Etude d'avocats : le rôle du Bâtonnier**
Jean-Marc Carnicé, Avocat, ancien Bâtonnier
- 18h20 **Il ne reste plus qu'à trier !**
Laurence Viollier, Juge au Tribunal pénal (TMC)
- 18h50 **Questions**
- 19h00 **Fin de la manifestation et apéritif**

Entrée : Membres de l'OdA CHF 80.- ; Avocats/-es stagiaires et étudiants CHF 40.- ;
Autres CHF 100.-.

Inscription : obligatoire et en ligne uniquement, sur le [site de l'Ordre des avocats](#)